Nations Unies

DP/FPA/CPD/GAB/8

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. : générale
2er décembre 2022

Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
Du 30 janvier au 3 février 2023, New York
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Gabon

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) :	7,9 millions de dollars : 3,2 millions provenant de ressources ordinaires et 4,7 millions par l'intermédiaire de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2023-2027)
Cycle d'assistance :	Huitième
Catégorie :	Niveau I
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2023-2027

23-00847 (F) 200123 200123

Merci de recycler

I. Considérations générales

1. La population du Gabon est estimée à 2 311 904 habitants en 2022, avec 48,4 % de femmes et un taux de croissance démographique de 3,1 %.[1] C'est une population jeune, dont 54,6 % a moins de 25 ans. Le Gabon connaît une forte urbanisation (89,1 %) et se caractérise par une importante concentration de sa population (70 %) vivant à Libreville et Port-Gentil, les deux principaux centres urbains du pays. En raison de son statut économique avantageux, le Gabon est un pôle d'attraction pour les migrants, qui représentent plus d'un quart de la population. Malheureusement, cette population migrante est confrontée à des difficultés d'accès aux services sociaux de base. De plus, 33,4 % des chefs de famille vivent en dessous du seuil de pauvreté, avec une incidence élevée pour les femmes (35,8 %). L'indice de Gini est passé de 38,9 en 2005 à 37,6 en 2017, ce qui démontre que l'impact sur la réduction de la pauvreté est faible.[2] Ces inégalités ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19, qui a eu des conséquences néfastes sur la santé sexuelle et procréative, ainsi que sur le plan économique et social. Le niveau de pauvreté contraste avec la situation économique du pays : le Gabon est considéré comme un pays à revenu moyen supérieur (avec 9 200 dollars par habitant), mais il a un faible indice de développement humain (0,917) qui le classe au 115e rang sur 188 pays selon l'indice de développement humain.[3]

2. Selon les enquêtes de santé démographique, le taux de mortalité maternelle est passé de 519 à 316 pour 100 000 naissances vivantes entre 2000 et 2012. La publication imminente des résultats de l'enquête de santé démographique du pays, 2019-2021, devrait reconfirmer ces progrès. Cependant, la mortalité maternelle, en termes de nombre de décès maternels,[4] est élevée dans les provinces de l'Estuaire, hormis Libreville (2 148), de l'Ogooué-Ivindo (441), du Moyen-Ogooué (396) et du Woleu-Ntem (306). Bien qu'en baisse, ce niveau élevé de mortalité maternelle s'explique par une prise en charge insuffisante des complications obstétricales en raison de la faible disponibilité des services de santé maternelle et néonatale. En effet, seuls 38 % des établissements de santé peuvent fournir des soins obstétricaux et néonatals d'urgence de base, selon l'évaluation de l'état de préparation à la disponibilité des services de 2015. De même, le nombre limité et la répartition inégale du personnel de santé en charge du suivi et de la prise en charge des grossesses sont autant de facteurs expliquant la faible qualité des soins maternels. Toutefois, 89 % des naissances sont assistées par du personnel de santé qualifié, et 78 % des femmes effectuent les quatre visites prénatales recommandées ; encore faudrait-il consolider la pratique de la consultation post-partum immédiate. La fistule obstétricale reste un problème majeur, la campagne nationale pour l'élimination de la fistule obstétricale ayant permis de recenser 90 cas. Enfin, l'analyse commune par pays révèle que les femmes ne sont pas en mesure d'exercer pleinement leur droit à la santé sexuelle et procréative en raison d'une faible sensibilisation à ces droits, notamment à l'accès à la contraception.

3. Si 27 % des femmes ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale (Ogooué-Ivindo 27 % et Ogooué-lolo 25,2 %) et encore plus chez les adolescentes (44 %), la prévalence de la contraception moderne reste faible chez les femmes en âge de procréer (24 %), avec les pourcentages les plus bas dans la Ngounié (11,3 %) et l'Ogooué-Ivindo (11,2 %). Cette situation est due aux barrières socioculturelles et économiques, ainsi qu'à l'insuffisance de l'offre de services de planification familiale, puisque seulement 37 % des établissements de santé offrent des méthodes contraceptives modernes, avec des pourcentages faibles dans l'Ogooué-lolo (21) et le Woleu Ntem (26). De plus, les ruptures de stock sont fréquentes, la formation des prestataires de santé est insuffisante et les installations techniques font défaut. Par ailleurs, la ligne budgétaire nationale pour l'achat de médicaments pour la santé maternelle et infantile ne prend pas en compte les contraceptifs, et le Fonds national d'assurance maladie et de garantie sociale ne rembourse pas les frais de santé liés à la contraception moderne. Seul le FNUAP fournit des contraceptifs au Gabon.

[1] Institut national des statistiques, 2022.
[2] Analyse commune des pays, 2022.
[3] Ibid.
[4] Ministère de la Santé, 2019.

4. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, 28 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont commencé leur vie procréative, avec un niveau excessivement élevé chez les adolescentes des ménages les plus pauvres (49 %). La prévalence du VIH chez les adolescents et les jeunes âgés de 15 à 24 ans est deux fois plus élevée chez les filles (1,3 %) que chez les garçons (0,5 %).[5] Cette situation pourrait s'expliquer par un accès insuffisant à des informations et des services appropriés en matière de santé sexuelle et procréative. Bien que le programme d'éducation sexuelle complète soit en cours de généralisation dans les écoles, il est nécessaire de renforcer les capacités du personnel éducatif pour étendre les actions au niveau communautaire et toucher les adolescents et les jeunes non scolarisés, tout en renforçant leurs compétences de vie. Selon la politique nationale de la jeunesse, 2013-2020, la faible participation des jeunes aux processus de décision empêche la prise en compte de leurs besoins dans les plans et programmes de développement qui les concernent.

5. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2023-2027, souligne la forte volonté politique de lutter contre les inégalités entre les sexes et de promouvoir des politiques et des programmes concrets visant à améliorer la situation des femmes et des filles. Toutefois, les inégalités entre les sexes restent un défi (avec un indice d'inégalité entre les sexes de 0,525 en 2020, le Gabon se situe au 128e rang) perpétué par les structures patriarcales dominantes qui influencent négativement la capacité de décision des femmes et leur accès aux ressources et aux services sociaux de base, ce qui accroît leur vulnérabilité à la violence sexiste. En effet, 52 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans à un moment donné de leur vie, et 43 % seulement ont déclaré avoir demandé de l'aide et du soutien.[6] Dans 45 % des cas, l'auteur des actes de violence physique est le mari actuel. Bien que des réformes juridiques et institutionnelles aient été entreprises en faveur des filles et des femmes (notamment les lois 006/2021, 005/2021, 004/2021) la stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste a rencontré des contraintes opérationnelles. Il s'agit notamment de la faible diffusion et mise en œuvre de ces lois, de l'insuffisance de l'allocation budgétaire et de la faiblesse du mécanisme de coordination et de gestion des informations sur la violence sexiste. Il convient également de noter que l'accès inclusif aux services de soins holistiques pour les survivantes de la violence sexiste reste un défi majeur à travers le pays.

6. Les données recueillies en 2021 ont identifié le Gabon comme un pays où les excisions/mutilations génitales des femmes et les mariages précoces sont pratiqués principalement par les migrants.[7] En 2016, la loi 9406 interdisant le mariage des personnes de moins de 18 ans a été adoptée. Elle prend également en compte d'autres pratiques préjudiciables à l'encontre des filles appelées « relations inappropriées », faisant référence à des relations sexuelles entre des adolescentes et des adultes avec un écart d'âge important, révélant une relation évidente de pouvoir et de soumission de l'adolescente. L'enquête démographique et de santé a relevé qu'en 2012, parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans, 25,6 % ont eu leur première union avant l'âge de 18 ans. Les unions avant 15 ans sont alarmantes dans les populations les plus laissées pour compte, atteignant 8 % chez les plus pauvres.

7. Les informations statistiques provenant de sources nationales sont soit inexistantes, soit obsolètes, ce qui ne permet pas d'évaluer avec précision l'efficacité des stratégies pour guider la planification, le ciblage et le suivi. Cela pourrait être dû au manque de personnel qualifié, au faible niveau de financement et à la faible valeur des données statistiques. Le besoin de données ventilées reste une priorité et un défi pour la production de données statistiques. Le dernier recensement, réalisé en 2013 (le prochain étant prévu en 2023), nécessitera des investissements pour sa mise en œuvre, en termes de mobilisation de ressources financières, de logistique et d'assistance technique. La troisième enquête démographique et de santé pour 2019-2021 nécessite un appui technique et financier pour la publication et la diffusion des résultats. De même, le système national d'état civil n'est pas efficace (18 % des enfants n'ont pas d'acte de naissance), ce qui entraîne des difficultés pour les inscrire dans les filets de sécurité sociale. De

[5] Le programme commun des Nations Unies pour le VIH/sida, 2021.
[6] Enquête démographique et de santé, 2012.
[7] Office français de protection des réfugiés et des apatrides, Division de l'information, de la documentation et des recherches, 2021.

plus, le système d'informations sur la santé ne fonctionne pas efficacement pour rendre compte des progrès accomplis ; les audits sur les décès maternels, qui offraient la possibilité de procéder à des ajustements pour réduire les décès maternels, ont par ailleurs été interrompus.

8. Les besoins et les priorités du développement national sont définis dans le Plan stratégique Gabon émergent Vision 2025. Cependant, sa mise en œuvre a été entravée par l'affaiblissement des capacités budgétaires suite à la baisse du coût des matières premières. Comme solution, le Gouvernement a lancé une stratégie d'investissement humain pour améliorer les conditions de vie des plus vulnérables, à travers un programme de réformes économiques. Le Plan d'accélération de la transformation, 2021-2023, qui s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent, a pour objectif principal de moderniser l'économie, de la diversifier et de permettre à chaque Gabonais d'accéder à un niveau de vie décent. Les mesures de protection sociale ont également été renforcées par l'inclusion de 65 % de la population dans le Fonds national d'assurance maladie et de garantie sociale.

9. Avec 22 millions d'hectares de forêts, le Gabon dispose d'importants stocks de carbone, qui contribuent à l'atténuation du changement climatique au niveau mondial. La biodiversité et les forêts sont protégées par la création de parcs nationaux, qui couvrent 11 % du territoire national, l'interdiction d'exporter des grumes et la réduction du torchage du gaz dans les champs pétroliers. Le Gabon joue un rôle de premier plan dans la protection de la nature grâce à son engagement dans les politiques de lutte contre le changement climatique et son adhésion au Pacte mondial pour l'environnement. Le changement climatique avec les catastrophes récurrentes caractérisées par des inondations, notamment dans les quartiers peu intégrés, fait de nombreuses victimes chaque année, avec la destruction des infrastructures affectant la prestation des services de santé, y compris les services de santé procréative et même la violence sexiste. Par conséquent, l'urgence humanitaire doit également être prise en compte dans les actions futures pour répondre aux besoins des populations touchées.

10. Le nouveau programme de pays est en phase avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2023-2027, et répond aux priorités nationales définies dans le Plan stratégique Gabon émergent. Sur la base des défis identifiés dans le CCA, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a identifié trois domaines d'intervention prioritaires. Conformément à son mandat, le FNUAP contribuera à l'obtention de résultats communs dans deux domaines prioritaires : a) le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour une plus grande responsabilisation, transparence et efficacité afin d'assurer un développement inclusif, durable et équitable ; et b) l'amélioration de l'accès pour au moins 80 % de la population, notamment les plus vulnérables, à des services sociaux de qualité, intégrés, résilients et inclusifs, et la réduction des inégalités sociales et de genre.

11. L'évaluation du septième programme de pays, 2018-2022, montre que le FNUAP a contribué de manière significative et structurée au renforcement des stratégies et systèmes nationaux visant à améliorer la santé procréative, y compris la santé maternelle, en considérant les adolescents et les jeunes. La collaboration institutionnelle avec les ministères en charge de la santé et de l'éducation a facilité l'efficacité de l'intégration de la santé sexuelle et procréative dans le système scolaire à travers une éducation sexuelle complète. La collaboration multisectorielle sur la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes a permis de mutualiser les efforts des parties prenantes, des organisations de la société civile (OSC) et des partenaires. Le septième programme de pays a mobilisé 93 % des ressources nécessaires à sa mise en œuvre, malgré la pandémie de COVID-19. Sa réactivité face à des crises telles que la pandémie de COVID-19 par sa rapidité à acheter du matériel COVID pour les services de santé sexuelle et procréative, ainsi que la réalisation de sessions de sensibilisation au COVID-19 destinées aux jeunes, ont démontré l'engagement et la prédisposition du FNUAP à contribuer à la protection des populations les plus vulnérables en situation de crise. La connaissance et la maîtrise des procédures par les partenaires d'exécution sont des atouts pour la mise en œuvre du futur programme. Pour ce programme de pays, l'évaluation recommande : a) de poursuivre le plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de stratégies, parallèlement aux lois, à l'application et à la mobilisation des ressources nationales pour soutenir les services de santé sexuelle et procréative intégrée et les droits en matière de procréation et l'achat de

fournitures ; b) de cibler les populations vulnérables et d'améliorer leur accès à des services de santé sexuelle et procréative intégrés et de qualité, conformément à la couverture santé universelle ; c) de poursuivre les interventions du programme dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et de la violence sexiste chez les adolescents et les jeunes ; et d) de continuer à positionner le FNUAP comme un leader dans l'autonomisation des jeunes, en particulier des adolescentes et des filles, afin d'accroître leur potentiel pour exploiter le dividende démographique.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le nouveau programme de pays a été élaboré en étroite collaboration avec les partenaires nationaux, notamment les institutions et autorités gouvernementales, la société civile et les organisations communautaires, y compris les personnes handicapées, les femmes, les filles et les jeunes. Il est conforme aux priorités nationales définies dans le Plan stratégique Gabon émergent Vision 2025, dans les politiques, stratégies et plans sectoriels en matière de santé, de genre et de jeunesse, ainsi que dans le Plan d'accélération de la transformation, 2021-2023. Le programme contribue directement aux résultats 1 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2023-2027, à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et aux Objectifs de développement durable (ci-après, les Objectifs) 1, 3, 5, 10, 16 et 17.

13. Guidé par le plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025, le programme de pays accélérera les progrès réalisés par rapport aux engagements volontaires nationaux pris lors du Sommet de Nairobi sur la Conférence internationale pour la population et le développement (CIPD25) en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs. Le programme vise à garantir l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, en mettant l'accent sur les personnes les plus laissées pour compte, y compris dans les contextes de crises humanitaires. Le point de départ sera de s'attaquer à la mortalité maternelle par une approche holistique et intégrée. Le programme soutiendra l'objectif national, augmentera la prévalence de la contraception de 30 % et réduira la mortalité maternelle de moitié d'ici 2030. La vision du programme est de plaider contre les inégalités sociales et de genre et d'atteindre les populations les plus laissées pour compte, telles qu'identifiées dans le CCA, notamment les populations des zones enclavées et celles vivant dans les quartiers défavorisés de Libreville et Port Gentil, les migrants et les réfugiés, les personnes vivant avec le VIH ou ayant un risque élevé de le contracter. Cela inclut également les personnes handicapées, les femmes et les filles, en particulier celles qui vivent dans des foyers pauvres. L'obtention de ces résultats nécessite la mise en œuvre de six stratégies intégrées dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et de la violence sexiste, en mettant l'accent sur les adolescents et les jeunes : a) la mobilisation des ressources et le plaidoyer pour le développement, l'adoption et la mise en œuvre de politiques, de lois et de stratégies liées aux questions de jeunesse, de genre et de santé sexuelle et procréative ; b) le plaidoyer pour le renforcement des capacités nationales pour la fourniture de services intégrés, complets et de qualité en matière de santé sexuelle et procréative intégrée et aux droits en matière de procréation ; c) l'utilisation de stratégies innovantes pour accroître l'accès à l'information et à l'apprentissage à distance ; d) la promotion de la recherche et des données factuelles comme outils de prise de décision ; e) la mobilisation sociale et l'autonomisation des femmes ; et enfin f) le développement de partenariats public-privé.

14. Les mécanismes de coordination interinstitutions seront renforcés dans les domaines de la santé maternelle, de la planification familiale et de la violence sexiste. Le programme sera structuré autour de cinq modes d'engagement : a) le plaidoyer et le dialogue politique pour le positionnement des trois résultats transformateurs et la mobilisation des ressources nationales ; b) la gestion des connaissances pour une prise de décision éclairée et fondée sur des preuves ; c) le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et de la société civile ; d) le plaidoyer pour la fourniture de services de qualité, y compris l'information des populations cibles ; et enfin e) les partenariats, ainsi que la coopération Sud-Sud et triangulaire.

15. Les cinq accélérateurs suivants seront utilisés afin d'améliorer les performances : a) le développement et l'utilisation de solutions innovantes pour cibler les technologies de communication numérique afin de diffuser largement des informations de sensibilisation sur la

santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, la planification familiale, la violence sexiste, d'augmenter la demande de services de planification familiale et de santé sexuelle et procréative parmi les jeunes et les adolescents, et d'améliorer la qualité des données ; b) des partenariats avec des donateurs bilatéraux, des fondations et le secteur privé pour rendre les produits plus disponibles et plus accessibles, et intensifier les partenariats avec les médias locaux et les partenaires du secteur privé pour travailler sur les normes sociales, afin de diffuser des informations sur la santé sexuelle et procréative et le VIH parmi les communautés des zones rurales éloignées qui risquent d'être laissées pour compte ; c) la coopération Sud-Sud et triangulaire avec d'autres bureaux de pays dans la région pour tirer les enseignements de leurs expériences en utilisant des stratégies telles que les solutions numériques pour intensifier la distribution communautaire de la planification familiale et réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, de santé sexuelle et procréative et d'informations sur le VIH parmi les communautés des zones rurales éloignées qui risquent d'être laissées pour compte, et la recherche de financements nationaux et internationaux ; d) la production et l'utilisation de données factuelles pour élaborer, suivre et évaluer ; e) le principe de ne laisser personne pour compte et d'aider à identifier les plus défavorisés en premier dans les analyses de situation ; et f) la résilience, pour assurer la continuité des services et la complémentarité entre le développement et les efforts humanitaires en cas de crise.

16. Le FNUAP sera avant tout un moteur de la défense des politiques et un groupe de réflexion travaillant avec le Gouvernement pour assurer la responsabilisation vis-à-vis des trois résultats transformateurs. De plus, le FNUAP travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires sociales, le Ministère du Genre, le Ministère de la Jeunesse, le Ministère de l'Économie, le Ministère de l'Éducation nationale, l'Office national des statistiques et le Ministère de la Justice. Les interventions du programme couvriront les régions présentant les plus grandes disparités, en tenant compte des populations vulnérables identifiées dans le CCA et en donnant la priorité aux régions dont les indicateurs sociaux sont les plus bas : Estuaire, Moyen-Ogooue, Ogooue-Ivindo et Woleu-Ntem.

17. Le FNUAP collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de la réforme de l'ONU, par le biais d'analyses de situation, de programmes, de groupes de travail, d'examens et d'évaluations de programmes conjoints, afin de contribuer aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en utilisant une approche intégrée qui recoupe ses domaines de mandat et démontre ses avantages compétitifs spécifiques. Le FNUAP continuera à défendre et à coordonner les interventions en faveur de l'égalité des sexes dans l'ensemble du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment en accordant la priorité aux questions d'égalité des sexes et en les intégrant. Cela contribuera à l'autonomisation des femmes et des jeunes, en particulier des adolescentes, qui font partie des groupes de population les plus vulnérables, en aidant le Gouvernement à concrétiser les droits en matière de procréation et l'accès à des services complets de santé sexuelle et procréative, et en promouvant l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence sexiste. Le FNUAP s'appuiera sur ses avantages compétitifs dans la production de données ventilées et de preuves pour le suivi des indicateurs des Objectifs.

A. Produit 1. D'ici à 2027, une meilleure intégration de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation, ainsi que de la prévention et de la réponse à la violence sexiste et les pratiques préjudiciables, dans les politiques et plans liés à la couverture santé universelle et dans d'autres lois, politiques, plans et cadres de responsabilisation pertinents

18. Ce produit contribuera à la concrétisation de la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatif à l'accès d'au moins 80 % de la population à des services sociaux de qualité, grâce aux interventions suivantes : a) plaider pour la mise en œuvre et le suivi des engagements nationaux et internationaux en matière de santé sexuelle et procréative et de violence sexiste ; b) former des partenariats pour mobiliser des ressources nationales auprès des donateurs et par le biais de la coopération Sud-Sud en vue

d'accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs, y compris la réalisation des « cas d'investissement » des trois résultats transformateurs qui seront utilisés pour soutenir un passage du financement à l'investissement en plaidant pour davantage de services de santé sexuelle et procréative ; c) plaider pour l'adoption de lois sur la santé sexuelle et procréative ; d) soutenir l'élaboration de documents stratégiques et techniques à l'échelle nationale dans le domaine de la santé sexuelle et procréative, y compris la planification familiale ; e) renforcer les mécanismes de responsabilisation et de coordination afin de garantir des services de qualité pour tous, avec la participation des jeunes et des communautés ; f) plaider pour l'extension de la couverture du Fonds national d'assurance maladie et de garantie sociale à la planification familiale et à la violence sexiste, notamment pour les plus vulnérables ; g) vulgariser les lois votées pour la protection contre la violence sexiste et les pratiques préjudiciables en faveur de la condition des femmes et des filles, ainsi que le développement d'un cadre de suivi pour leur application ; et h) plaider et sensibiliser la communauté aux lois et politiques locales contre les mutilations génitales féminines et les normes sociales qui conduisent à cette pratique.

B. Produit 2. D'ici à 2027, les capacités des institutions et des communautés nationales sont renforcées, afin d'offrir des informations et des services intégrés de qualité en matière de santé maternelle, de santé sexuelle et procréative et de droits en matière de procréation, de violence sexiste et de pratiques préjudiciables, notamment dans les situations d'urgence

19. Ce produit contribuera à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable avec les interventions stratégiques suivantes : a) fournir une assistance technique et créer un réseau national de maternités offrant des soins obstétriques et néonatals d'urgence, y compris l'utilisation de données pour surveiller les décès maternels et les interventions ; b) renforcer les capacités des sages-femmes dans le cadre de la formation initiale et continue et par le biais de la numérisation ; c) améliorer l'information et l'accès aux services intégrés de santé sexuelle et procréative, de prévention et de gestion de la violence sexiste en utilisant des stratégies innovantes (télémédecine, diffusion de messages via les technologies, etc.) ; d) soutenir la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la fistule obstétricale (prévention, soins, réinsertion) en tenant compte des migrants ; e) intégrer la planification familiale dans les services de santé procréative, y compris la planification familiale post-partum, de manière systématique et en tant que stratégie avancée ; f) renforcer la chaîne d'approvisionnement pour la disponibilité des produits contraceptifs au dernier kilomètre ; g) organiser des campagnes multimédias et la mobilisation communautaire pour générer la demande ; h) soutenir la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire, y compris l'engagement des hommes dans les questions de santé sexuelle et procréative ; i) renforcer les capacités des structures de soins pour les survivantes de la violence sexiste pour une réponse holistique et éthique ; j) soutenir les acteurs dans la coordination technique des actions pour prévenir et répondre à la violence sexiste ; k) renforcer les mécanismes de réponse communautaire, avec la contribution du réseau des confessions religieuses et de la société civile ; l) renforcer les capacités des femmes et des filles en matière de droits de l'homme, d'égalité des sexes et d'accès aux services ; m) plaider pour une répartition équitable du personnel chargé de la santé maternelle ; n) développer des initiatives qui répondent aux problèmes spécifiques rencontrés par les migrants grâce à la coopération Sud-Sud ; o) améliorer l'accès des adolescents et des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative de qualité, intégrés et adaptés à leurs besoins dans le cadre de stratégies fixes et avancées ; et enfin p) créer des services faciles à utiliser pour une offre intégrée de planification familiale, de santé procréative des adolescents et des jeunes, et de violence sexiste en milieu scolaire et extrascolaire.

C. Produit 3. D'ici 2027, les adolescents et les jeunes auront renforcé leurs compétences et leurs capacités pour assurer l'autonomie corporelle, le leadership et la participation, et pour développer le capital humain

20. Ce produit contribuera à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En conséquence, les stratégies suivantes seront mises en œuvre : a) intensifier l'éducation sexuelle complète en milieu scolaire et extrascolaire, du point de vue des populations vulnérables (personnes handicapées, migrants, population carcérale) ; b) développer des partenariats pour des initiatives innovantes en faveur de la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes, y compris pour les migrants ; c) renforcer les capacités des adolescents et des jeunes en matière de compétences de vie ; d) renforcer les organisations de jeunes pour leur permettre d'exercer un meilleur leadership et de participer pleinement aux processus décisionnels tout en améliorant leur résistance aux chocs ; e) plaider auprès des communautés concernées pour l'application effective des lois relatives à la prévention des excisions/mutilations génitales féminines et des mariages d'enfants (élimination des pratiques préjudiciables, des excisions/mutilations génitales féminines, des violences sexistes ; services de santé sexuelle et procréative et demande de l'utilisation des services de santé sexuelle et procréative).

D. Produit 4. D'ici 2027, les systèmes de données et les preuves seront renforcés, afin de prendre en compte les changements démographiques et d'autres grandes tendances pour le développement de politiques et de programmes, en particulier ceux liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation

21. Ce produit contribuera à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur le renforcement du cadre égal et institutionnel pour une bonne gouvernance inclusive, à travers les principales interventions suivantes : a) renforcer les capacités des institutions à produire des données probantes sur la population, la santé sexuelle et procréative, la violence sexiste, les pratiques préjudiciables et d'autres domaines connexes, et leur vulgarisation par le biais de divers formats de communication (numérique, médias traditionnels, publications) ; b) soutenir la coopération Sud-Sud pour réaliser les analyses thématiques du recensement général de la population et des logements (migrants), y compris l'analyse approfondie des résultats de l'enquête démographique et de santé 2019-2021 ; c) soutenir la préparation des examens nationaux volontaires sur le suivi des Objectifs et des engagements nationaux volontaires de la CIPD25 ; d) développer des partenariats solides avec les universités et les instituts de recherche pour promouvoir la production et le partage de données, de connaissances et de tendances sur les questions de population ; e) soutenir la collecte, l'analyse et la diffusion de données de routine sur la santé sexuelle et procréative et la violence sexiste ; f) promouvoir le développement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

III. Gestion du programme et des risques

22. Le ministère de l'Économie coordonnera la mise en œuvre du programme, qui sera appuyé par les partenaires gouvernementaux nationaux (ministères en charge de la Santé, du Genre, des Données), en collaboration avec les OSC (jeunes, femmes, migrants) et les personnes laissées pour compte. Les mécanismes de coordination mis en place par le Gouvernement (le comité de pilotage conjoint des Objectifs de développement durable et le Plan-cadre de coopération pour le développement durable du Gabon, créés pour le suivi des Objectifs et la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) favoriseront les synergies du programme.

23. Le programme proposé sera mis en œuvre principalement par le biais de partenaires nationaux. Le FNUAP soutiendra la mise en œuvre du processus de réforme des Nations Unies en participant à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie des opérations commerciales et de l'approche harmonisée des transferts de fonds. De plus, une évaluation de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels de tous les partenaires d'exécution sera réalisée.

24. Un plan de partenariat et de mobilisation des ressources sera élaboré afin de forger des partenariats solides et novateurs et de mener la recherche de financement auprès du secteur privé, du Gouvernement, des institutions financières nationales, régionales et internationales, et des fondations, en plus des partenaires de développement traditionnels. Une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) des capacités du FNUAP et de ses partenaires d'exécution sera réalisée.

25. Une stratégie de ressources humaines sera élaborée afin de garantir la disponibilité appropriée des compétences dans les domaines de la gestion, des finances, de l'égalité entre les sexes, des données, du suivi et de l'évaluation pour une exécution et une gestion efficaces des programmes. Le bureau de pays effectuera un exercice d'alignement. Compte tenu de la capacité et de la portée limitées de ce programme, le bureau de pays tirera parti des connaissances par le biais de l'enrichissement mutuel avec les Volontaires des Nations Unies et les bureaux de pays d'autres organismes des Nations Unies, et par le biais de la coopération Sud-Sud dans les domaines du genre, de la population et du développement, ainsi que du suivi et de l'évaluation. Toutefois, le cas échéant le bureau de pays fera appel à l'assistance technique du bureau régional, du siège et d'autres bureaux de pays du FNUAP.

26. La mise en œuvre du programme repose sur une mobilisation efficace des ressources et sur l'engagement ferme du Gouvernement et de toutes les parties prenantes en faveur du financement national lié à la santé sexuelle et procréative, à l'égalité entre les sexes, à la violence sexiste et aux données. La réussite de la mise en œuvre du programme pourrait être confrontée aux risques potentiels suivants : a) la diminution des ressources en raison de l'évolution du paysage financier et de la géopolitique ; b) le changement climatique, les catastrophes naturelles et la reprise de la pandémie de COVID-19 dans le pays ou d'autres épidémies ; et c) les risques de responsabilité et fiduciaires avec les partenaires d'exécution.

27. Ces défis seront atténués par : a) la conception d'interventions à fort impact et l'adoption d'une stratégie multisectorielle de partenariat et de mobilisation des ressources ; b) la fourniture d'un soutien technique au Gouvernement pour intégrer la prestation de services de santé sexuelle et procréative et de réponse à la violence sexiste dans les plans d'urgence nationaux et autres plans de préparation aux situations d'urgence ; et c) le renforcement des systèmes de gestion programmatique et financière des partenaires d'exécution.

28. Le présent descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

29. Un mécanisme de suivi et d'évaluation du programme de pays sera établi selon les principes de gestion axés sur les résultats. Il sera conforme au cadre de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2023-2027, dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action », qui, à son tour, est conforme aux priorités nationales en matière de développement. Le FNUAP et ses partenaires mettront donc en œuvre un système de programmation, basé sur un plan de suivi et d'évaluation avec un budget dédié, conformément aux politiques et directives du FNUAP. Le FNUAP collaborera également avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires nationaux pour la planification, le suivi et l'évaluation des résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. À cette fin, le bureau de pays du FNUAP au Gabon participera à des activités conjointes de suivi, y compris des visites conjointes sur le terrain aux niveaux national et provincial, à des examens trimestriels et annuels, et à la production de rapports analytiques sur les performances du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, tout en utilisant la plateforme UN-INFO.

30. Le programme contribuera à mesurer l'efficacité des actions coordonnées du système des Nations Unies dans le pays, en particulier l'accès inclusif des populations les plus vulnérables à des services de santé et de protection sociale intégrés et de qualité. Ceci sera réalisé tout en renforçant le cadre légal et institutionnel, en vue d'accélérer l'atteinte des trois résultats transformateurs. Dans ce contexte, le FNUAP participera, au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, au renforcement du système statistique national en développant les capacités de production et de diffusion régulières de données socio-démographiques ventilées de qualité, permettant de suivre les progrès du pays dans la réalisation des engagements nationaux par rapport au Programme d'action de la CIPD et aux Objectifs, et dans l'élaboration des examens nationaux volontaires de suivi de la CIPD25.

31. Le programme soutiendra la collecte et l'analyse des données primaires à l'aide d'un outil de suivi en temps réel et d'autres approches innovantes pour alimenter les examens trimestriels, annuels et à mi-parcours. Le cadre de suivi et d'évaluation du programme prévoit des exercices participatifs clés, notamment des examens annuels, un examen à mi-parcours et une évaluation finale du programme. De même, les projets financés par les ressources mobilisées seront évalués après leur achèvement, comme indiqué dans le plan d'évaluation budgétisé.

32. Au cours du cycle du programme de pays, des études seront menées pour évaluer les tendances des réalisations transformatrices du pays et ajuster les stratégies et les modalités de mise en œuvre si nécessaire. Des activités de renforcement des capacités et d'assurance qualité seront également entreprises pour le personnel et les partenaires du FNUAP afin d'améliorer la responsabilisation et la culture de gestion axée sur les résultats.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE GABON (2023-2027)

PRIORITÉ NATIONALE : amélioration de la gouvernance et de la transparence dans le secteur public ; renforcement des instruments de financement du développement durable ; transformation de l'économie.

RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : d'ici 2027, au moins 80 % de la population, en particulier les personnes les plus vulnérables, quels que soient leur âge, leur sexe et leur origine, bénéficieront d'un accès à des services sociaux de qualité, intégrés, résilients et inclusifs dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; et les inégalités sociales et de genre seront réduites.

RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée. 2. D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée. 3. D'ici 2025, la réduction de la violence sexiste et des pratiques préjudiciables se sera accélérée

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	**Produits du programme de pays**	**Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits**	**Contributions des partenaires**	**Ressources (à titre indicatif)**
Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : • Taux de mortalité maternelle *Niveau de référence : 316 (2012) ; Niveau cible : 214 (2027)* • Taux de fécondité des adolescentes (nombre de naissances pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans) *Niveau de référence : 114 pour 1 000 (2012) ;* *Niveau cible : 84 pour 1 000 (2027)* Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP : • Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes *Niveau de référence : 31,1 % (2012) ;* *niveau cible : 45 % (2027)* • Proportion de femmes âgées de	Produit 1 : d'ici à 2027, une meilleure intégration de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation, ainsi que de la prévention et de la réponse à la violence sexiste et les pratiques préjudiciables, dans les politiques et plans liés à la couverture santé universelle et dans d'autres lois, politiques, plans et cadres de responsabilisation pertinents	• Nombre de lois, de politiques ou de plans stratégiques pour la santé et les droits sexuels et procréatifs, en réponse à la violence sexiste et aux pratiques préjudiciables (élaboré/mis à jour avec l'appui du FNUAP) *Niveau de référence : 4 (2023) ; niveau cible : 10 (2027)* • Nombre de mécanismes de coordination multisectorielle fonctionnels aux niveaux national et provincial pour promouvoir la santé sexuelle et procréative, lutter contre la violence sexiste et les pratiques préjudiciables *Niveau de référence : 2 (2023) ; niveau cible : 10 (2027)* • Proportion du budget national de la santé allouée aux produits de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation *Niveau de référence : 0 (2023) ; Niveau cible : 10 % (2027)*	Ministère de la Santé et des Affaires sociales ; Ministère de la Justice, chargé des droits de l'homme et de l'égalité des sexes ; Ministère de l'Éducation nationale, Société gabonaise de gynécologie obstétrique	0,9 million de dollars (0,3 million provenant de ressources ordinaires et 0,6 million d'autres ressources)
	Produit 2 : d'ici à 2027, les capacités des institutions et des communautés nationales seront renforcées, afin d'offrir des informations et des services intégrés de qualité en matière de santé maternelle, de santé sexuelle et procréative, de violence sexiste et de pratiques préjudiciables,	• Nombre d'établissements de santé renforcés pour fournir des soins obstétriques néonatals d'urgence aux personnes les plus marginalisées dans les neuf provinces *Niveau de référence : 0 (2023) ; niveau cible : 17 (2027, 13 pour les soins de base, 4 pour les soins complets)* • Proportion de centres de prestation de services qui n'ont pas connu de rupture de stock de produits contraceptifs au cours des trois derniers mois *Niveau de référence : 70 % (2023) ; niveau cible : 90 % (2027)* • Nombre d'organisations communautaires et de la société civile, y compris celles représentant les migrants et les autres	Ministère de la Santé et des Affaires sociales ; Ministère de la Justice, chargé des droits de l'homme et de l'égalité des sexes ; Ministère de l'Éducation nationale ; Société gabonaise de gynécologie obstétrique ; Association des sages-femmes du Gabon ; Ordre national des sages-	3,9 millions de dollars (1,5 million provenant de ressources ordinaires et 2,4 millions issus d'autres ressources)

plus de 15 ans ayant déjà été mariées et ayant été victimes de violence physique ou sexuelle de la part de leur conjoint actuel ou précédent au cours des 12 derniers mois *Niveau de référence : 31,5 % (2020) ;* *niveau cible : 20 % (2027)*	notamment dans les situations d'urgence	communautés les plus vulnérables, fournissant des interventions communautaires pour la génération de la demande en matière de santé sexuelle et procréative, la promotion de l'égalité entre les sexes et la lutte contre la violence sexiste *Niveau de référence : 3 (2023) ; niveau cible : 25 (2027)* • Nombre d'adolescents et de jeunes, y compris ceux souffrant d'un handicap, qui bénéficient de services de santé sexuelle et procréative, notamment en matière de planification familiale et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles/le VIH *Niveau de référence : 0 (2023) ; Niveau cible : 110 000 (2027)*	femmes	
	Produit 3 : d'ici 2027, les adolescents et les jeunes auront renforcé leurs compétences et leurs capacités pour assurer l'autonomie corporelle, le leadership et la participation, et pour développer le capital humain	• Nombre d'adolescents et de jeunes dont les capacités sont renforcées dans les domaines de l'éducation sexuelle complète, de l'égalité entre les sexes et des compétences de vie. *Niveau de référence : 0 (2023) ; Niveau cible : 150 000 (2027)* • Nombre d'organisations et de réseaux de jeunes dont les capacités sont renforcées en matière de leadership, de mobilisation des ressources et de participation, de dividende démographique et de résilience *Niveau de référence : 2 (2023) ; niveau cible : 20 (2027)*	Ministère de la Jeunesse ; Ministère de l'Éducation nationale ; AFRIYAN ; organisations non gouvernementales de femmes (ODEFPA, AWLN)	1,9 million de dollars (0,7 million provenant de ressources ordinaires et 1,2 million d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : amélioration de la gouvernance et de la transparence dans le secteur public ; renforcement des instruments de financement du développement durable ; transformation de l'économie : Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) et Plan d'accélération de la transformation (PAT).				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : d'ici 2027, le cadre juridique et institutionnel sera renforcé, et les institutions seront plus responsables, transparentes et efficaces pour assurer une bonne gouvernance inclusive et un développement durable et équitable, conformément aux engagements nationaux et internationaux pris par le pays.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée. 2. D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée. 3. D'ici 2025, la réduction de la violence sexiste et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	**Produits du programme de pays**	**Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits**	**Contributions des partenaires**	**Ressources (à titre indicatif)**
Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP : • Le pays a effectué au moins un recensement de la population et des logements au cours des 10 dernières années *Niveau de référence : Oui (2022) ;*	Produit 4 : d'ici 2027, les systèmes de données et les preuves seront renforcés, afin de prendre en compte les changements démographiques et d'autres grandes tendances pour le développement de	• Nombre d'opérations nationales de collecte et d'analyse de données menées avec l'appui du FNUAP (recensement, enquête démographique et de santé, cartographie des soins obstétricaux et néonatals d'urgence) *Niveau de référence : 1 (2023) ; niveau cible : 3 (2027)* • Nombre de rapports de recherche, d'études approfondies et de « cas d'investissement » produits et diffusés avec le soutien du FNUAP dans les domaines du dividende démographique, de la santé sexuelle et procréative, du genre, de la dynamique de la	Ministère de l'Économie et de la Relance, Ministère de la Santé et des Affaires sociales, Ministère de la Justice, chargé des droits de l'homme et de l'égalité des sexes	0,9 million de dollars (0,4 million provenant de ressources ordinaires et 0,5 million issu d'autres ressources)

niveau cible : Oui (2027)	politiques et de programmes, en particulier ceux liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation	population *Niveau de référence : 1 (2023) ; niveau cible : 8 (2027)* • Nombre d'établissements de santé collectant des données sur les naissances et les décès maternels *Niveau de référence : 0 (2023) ; niveau cible : 30 (2027)*		Coordination du programme et assistance : 0,3 million de dollars provenant de ressources ordinaires